

1 rep ADM
1 rep EY
1 rep SF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

SEANCE DU 26 JUIN 2009

Date d'envoi de la convocation : 18/06/09

Nombre de membres : 63
Nombre de présents : 49
Nombre de votants : 58

Exprimés : Pour : 56 – Contre : 0
Abstentions : 2

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

**SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :**

- 3 JUIL. 2009

DE CHERBOURG

L'an deux mille neuf, le vendredi 26 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, AUBERT Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, MARGUERIE Jean-Pierre, ROUSSEAU François, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, THIEBOT Alain, GUERIN Alain, HOCHET Hubert, TESSON Jeanne-Marie, LAMOTTE Jean-François, LECESNE Patrice, BERNARD Olivier, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, BRIX Henri, CORDIER Jeanne, FEUARDENT Serge, LEGER Roger, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, LESEIGNEUR Jacques, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, HUREL Daniel, DENIAUX Johan, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, CHANTELOUP Denis, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, CAPELLE Jacques, LE COUTOUR Carole, COSNEFROY Jacques, LAJOIE Gilbert, CADO Maurice, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

Ont donné procurations : Monsieur BRISSET Franck à Monsieur ROUSSEAU François, Monsieur LACOUR Sylvain à Monsieur LECESNE Patrice, Monsieur COTTEBRUNE Bruno à Monsieur PAPIN Michel, Monsieur LECOFFRE Dominique à Monsieur FEUARDENT Serge, Monsieur DUVAL Anthony à Madame HAMON Myriam, Monsieur LE BIEZ Franck à Monsieur LEROUVILLOIS Gérard, Madame THOMINET Odile à COSNEFROY Jacques, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Monsieur LAJOIE Gilbert, Monsieur SOREL André à Monsieur CADO Maurice.

Absents-Excusés : Messieurs GANCEL Daniel, COLLAS Hubert, FAUCHON Patrick, THIEBOT François, GINET Patrick.

N° 2009 – 038

OBJET : Ecole de Musique - Modification des tarifs des cours pour l'année scolaire 2009/2010

Exposé

Par délibération n° 2008-070 du 13 juin 2008, le Conseil Communautaire statuait sur les tarifs annuels des cours de l'école de Musique de la Communauté de Communes des Pieux, applicables au 1^{er} septembre 2008, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous :

	DISCIPLINES	FORMULES DE CALCUL	TARIFS ANNUELS 2008 / 2009
	TARIF DE BASE	TB	90,00 €
ENFANTS	Éveil	TB	90,00 €
	Formation Musicale seule	TB	90,00 €
	Instrument seul	TB x 1,2	108,00 €
	Chant seul	TB x 1,2	108,00 €
	Pratique collective seule	TB / 5	18,00 €
	Formation Musicale <u>et</u> Instrument	TB x 2,2	198,00 €
	Formation Musicale <u>et</u> Chant	TB x 2,2	198,00 €
	Instrument <u>et</u> Pratique collective	TB x 1,1	99,00 €
	Chant <u>et</u> Pratique collective	TB x 1,1	99,00 €
	Parcours découverte instrumental	TB x 1,1	99,00 €
	Formation complète : <i>Formation Musicale et Instrument (ou Chant) et Pratique collective</i>	TB x 1,6	144,00 €
	ADULTES ET CYCLE AMÉNAGÉ	Formation Musicale seule	TB x 1,6
Instrument seul		(TB x 1,2) x 1,6	172,80 €
Chant seul		(TB x 1,2) x 1,6	172,80 €
Pratique collective seule		(TB / 5) x 1,6	28,80 €
Formation Musicale <u>et</u> Instrument		(TB x 2,2) x 1,6	316,80 €
Formation Musicale <u>et</u> Chant		(TB x 2,2) x 1,6	316,80 €
Instrument <u>et</u> Pratique collective		(TB x 1,1) x 1,6	158,40 €
Chant <u>et</u> Pratique collective		(TB x 1,1) x 1,6	158,40 €
Formation complète : <i>Formation Musicale et Instrument (ou Chant) et Pratique collective</i>		(TB x 1,6) x 1,6	230,40 €

De plus, les tarifs sont dégressifs dès la 2^{ème} inscription dans une même famille (-20 %, -30 %, -40 % et -50%).

Pour compter du 1^{er} septembre 2009, il est proposé d'appliquer au Tarif de Base (TB) servant à l'établissement de la grille tarifaire une hausse correspondant à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac de mars 2008 (indice 117,46) à mars 2009 (indice 117,81), soit 0,30 %.

Délibération

Aussi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008-070 du 13 juin 2008 portant sur la modification des tarifs des cours pour l'année scolaire 2008/2009,

Considérant l'indice des prix à la consommation de mars 2009,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 : applique au Tarif de Base (TB) de la grille tarifaire des cours de l'École de Musique de la Communauté de Communes des Pieux une hausse correspondant à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac de mars 2008 (indice 117,46) à mars 2009 (indice 117,81), soit 0,30 %.

Pour un TB 2008/2009 de 90,00 €, le TB 2009/2010 sera égal à 90,27 €.

ARTICLE 2 : applique cette hausse à compter du 1^{er} septembre 2009, conformément au tableau ci-annexé.

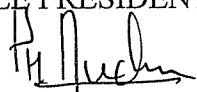
ARTICLE 3 : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

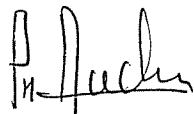
ARTICLE 5 : dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le : 3/07/09
et publication ou notification
du : 1/07/09



LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER



LE PRESIDENT

Philippe AUCHER

ÉCOLE DE MUSIQUE

année scolaire 2009-2010

TARIFS DES COURS au 1^{er} Septembre 2009

	DISCIPLINES	TARIFS ANNUELS 2009/2010
ENFANTS	Éveil	90,27 €
	Formation Musicale seule	90,27 €
	Instrument seul	108,32 €
	Chant seul	108,32 €
	Pratique collective seule	18,05 €
	Formation Musicale <u>et</u> Instrument	198,59 €
	Formation Musicale <u>et</u> Chant	198,59 €
	Instrument <u>et</u> Pratique collective	99,30 €
	Chant <u>et</u> Pratique collective	99,30 €
	Parcours découverte instrumental	99,30 €
	Formation complète : <i>Formation Musicale et Instrument (ou Chant) et Pratique collective</i>	144,43 €
ADULTES ET CYCLE AMÉNAGÉ	Formation Musicale seule	144,43 €
	Instrument seul	173,32 €
	Chant seul	173,32 €
	Pratique collective seule	28,89 €
	Formation Musicale <u>et</u> Instrument	317,75 €
	Formation Musicale <u>et</u> Chant	317,75 €
	Instrument <u>et</u> Pratique collective	158,88 €
	Chant <u>et</u> Pratique collective	158,88 €
		Formation complète : <i>Formation Musicale et Instrument (ou Chant) et Pratique collective</i>

Les tarifs sont dégressifs dès la 2^{ème} inscription dans une même famille (-20%, -30%, -40% et -50%), en suivant le montant de chaque inscription (le membre de la famille dont le montant de l'inscription est le plus élevé ne bénéficiera donc pas de réduction).

L'inscription est payable :

- en 1 versement unique,
- en 3 versements trimestriels : un 1^{er} versement puis 2 prélèvements automatiques,
- en 9 versements mensuels : un 1^{er} versement puis 8 prélèvements automatiques.

Toute année commencée est due (voir règlement intérieur de l'Ecole de Musique, article 2).